

Représentants des employeurs

- UNGE (Présent)
- FENIGS (Présent)
- CSNGT(Présent)
- UNTEC (Présent)

Représentants des salariés

- BATI-MAT TP-CFTC (Présent)
- SYNATPAU FNCB-CFDT (Présent)
- FGFO CONSTRUCTION (Présent)
- FNSCBA CGT
- SPABEIC CFE-CGC

**RELEVÉ DES DÉCISIONS COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE LA
NÉGOCIATION ET DE L'INTERPRÉTATION DE LA FIIAC DU 13 NOVEMBRE 2019**

Chez APGTP 54 Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS

TABLE DES MATIERES

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....	3
II.	VALIDATION DU RELEVÉ DES DÉCISIONS CPPNI FIAC DU 9 OCTOBRE 2019.....	3
III.	ACTIVITÉ DE LA COPRESIDENCE – POINT SUR LES MANDATS.....	3
IV.	POINT CPNEFP FIAC ET CPGRP GEOMETRES.....	3
V.	RAPPORT SUR LE RAPPROCHEMENT DES BRANCHES.....	4
VI.	ACCORD SUR LES MINIMAS CONVENTIONNELS.....	4
VII.	CONTRAT DE CHANTIER.....	4
VIII.	VIE DE LA CONVENTION COLLECTIVE.....	4

RELEVÉ DES DÉCISIONS CPPNI DU 13 NOVEMBRE 2019 APPROUVÉ

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

DECISION

Approbation de l'ordre du jour de la CPPNI à l'unanimité des organisations présentes.

II. VALIDATION DU RELEVÉ DES DÉCISIONS CPPNI FIIAC DU 9 OCTOBRE 2019

DECISION

Approbation du relevé de décisions de la CPPNI à l'unanimité des organisations présentes.

III. ACTIVITÉ DE LA COPRÉSIDENTE – POINT SUR LES MANDATS

DECISION

La coprésidence présente l'espace Drop Box et demande aux organisations de communiquer les adresses mails et les mandats éventuellement manquants.

Concernant les accords salaire géomètres et économistes, ils ont été étendus le 5 novembre 2019.

Concernant l'indice IDCC de la FIIAC, la DGT n'a pas répondu au courrier de la coprésidence mais a publié le 6 novembre 2019, l'avis relatif à l'extension de l'accord de fusion.

La coprésidence a diffusé aux membres de la commission l'arrêté d'extension de l'accord salaires économistes et des avenants prévoyance géomètres et économistes.

IV. POINT CPNEFP FIIAC ET CPGRP GEOMETRES

DECISION

La coprésidence CPNEFP demande à être destinataire des relevés de décisions de la CPPNI.

La coprésidence de la CPPNI propose que l'adresse mail : CPNEFP soit rajoutée à la liste de diffusion des envois de relevés de décision non approuvé et demande à la coprésidence de la CPNEFP de faire de même.

La CPNEFP a demandé à chaque organisation de travailler sur les fiches « Promotion des Métiers » et la coprésidence a diffusé à ATLAS celles qu'elle a reçues.

La coprésidence de la CPNEFP a écrit à la coprésidence de l'APGTP pour connaître les possibilités de mise à disposition du secrétariat de l'APGTP pour le secrétariat de la CPNEFP FIIAC.

Concernant la CPGRP Géomètres, un accord sur le 100 % santé est en cours de rédaction pour

présentation à la CPPNI du 18 décembre 2019.

V. RAPPORT SUR LE RAPPROCHEMENT DES BRANCHES

DECISION

Les partenaires sociaux sont en attente du rapport RAMIN.

VI. ACCORD SUR LES MINIMAS CONVENTIONNELS

DECISION

L'accord salaire géomètre et l'accord salaire économiste ont été étendus le 5 novembre 2019.

La négociation est prévue à la CPPNI du 18 décembre 2019.

VII. CONTRAT DE CHANTIER

DECISION

Les partenaires sociaux ont bouclé la lecture de l'ensemble des articles du projet d'accord.

Reste à négocier les articles 8 sur la majoration de salaire, 14 sur la majoration de l'indemnité de licenciement, 10 sur les conditions d'abondement du CPF et 12 sur le forfait jour.

VIII. VIE DE LA CONVENTION COLLECTIVE

DECISION

Sujet non traité. Report à la CPPNI de janvier 2020

ORDRE DU JOUR DE LA CPPNI DU 18 DECEMBRE 2019

- I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
- II. VALIDATION DU RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA CPPNI DU 13 NOVEMBRE 2019
- III. ACTIVITÉ DE LA COPRESIDENCE
- IV. POINT CPNEFP -
- V. NEGOCIATION DES MINIMAS CONVENTIONNELS
- VI. ACCORD 100 % SANTÉ
- VII. ACCORD CONTRAT DE CHANTIER

RELEVÉ DES DÉCISIONS CPPNI DU 13 NOVEMBRE 2019 APPROUVÉ